



PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 23 AVRIL 2022

Le 23 avril 2022 à 12h, les adhérent·es de la FéRue (Fédération des arts de la rue en Île-de-France) se sont réunies à la Villa mais d'ici (77, rue des Cités – 93300 Aubervilliers) pour procéder à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association.

La comptabilisation a permis de totaliser une expression totale de 55 voix sur 91 adhérent·es à jour de leur cotisation. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Les membres entrant en séance ont eu à leur disposition :

- Le rapport d'activités 2021 ;
- Le rapport financier 2021 ;
- Le budget prévisionnel 2022 ;
- Les statuts de la FéRue ;
- Le règlement intérieur de la FéRue.

L'assemblée est invitée à délibérer sur les points suivants :

- Approbation du bilan d'activités 2021 ;
- Approbation du bilan financier 2021 ;
- Approbation des modifications statutaires ;
- Approbation du règlement intérieur ;
- Élection du Conseil d'administration.

// Première résolution : rapport d'activités 2021

Le bilan des activités 2021 est présenté à l'assemblée par Lucile ANDRÉ, co-présidente, Mathilde DIEN, co-présidente, Charlène HELLEBOID, coordinatrice, Bénédicte MONNAUX, co-présidente et Lauriane PAYEN, chargée de communication.

CONTRE : 0 // ABSTENTION : 3 // POUR : 52

Cette résolution est adoptée.

// Deuxième résolution : bilan financier 2021

Le bilan financier 2021 est présenté à l'assemblée par Charlène HELLEBOID, coordinatrice.

Le budget prévisionnel 2022 est présent à l'assemblée mais n'est pas soumis au vote des adhérent-es.

CONTRE : 0 // ABSTENTION : 13 // POUR : 42

Cette résolution est adoptée.

// Troisième résolution : modifications statutaires

Les modifications statutaires sont proposées à l'assemblée par Lucile ANDRÉ, co-présidente. Cinq propositions sont soumises à l'assemblée et discutées avant d'être soumises au vote.

Première proposition : modification de l'article 7 des statuts pour y introduire la notion de collège et ainsi modifier les règles de procuration. La modification suivante est proposée : « Les membres qui ne peuvent assister à l'Assemblée Générale peuvent donner pouvoir à un autre membre **si il ou elle fait partie du même collège (adhérent-e individuel-le ou adhérent-e structure)** mais chaque membre ne peut détenir plus de trois pouvoirs ».

CONTRE : 27 // ABSTENTION : 26 // POUR : 2

Cette résolution est rejetée.

Deuxième proposition : modification de l'article 8 des statuts portant sur l'envoi des comptes-rendus de l'Assemblée générale.

La modification suivante est proposée : « Un compte-rendu est envoyé à chacune des adhérent·es, ainsi qu'à la Fédération Nationale des Arts de la Rue **et aux délégués des autres fédérations régionales des arts de la rue** ».

CONTRE : 0 // ABSTENTION : 2 // POUR : 53

Cette résolution est adoptée.

Troisième proposition : modification de l'article 9 des statuts portant sur la durée du mandat des membres élu·es au Conseil d'administration. Il est proposé de modifier la durée du mandat, passant de trois ans à un an.

La modification suivante est proposée : « Les membres élu·es le sont pour une durée d'**un an** et sont rééligibles ».

CONTRE : 5 // ABSTENTION : 5 // POUR : 45

Cette résolution est adoptée.

Quatrième proposition : modification de l'article 11 des statuts portant sur l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration.

La proposition suivante est proposée : « L'ordre du jour de ses réunions est proposé par **le ou la coordinatrice salariée et approuvé par les membres du Conseil d'Administration** ».

CONTRE : 47 // ABSTENTION : 7 // POUR : 1

Cette résolution est rejetée.

Cinquième proposition : suppression d'un paragraphe à l'article 17 des statuts, portant sur la possible rémunération des membres du Conseil d'administration.

Il est proposé de supprimer le paragraphe suivant : « **Cependant elles ou ils peuvent occasionnellement être rémunérés pour une participation effective à une activité de l'association en fonction de leurs compétences professionnelles** ».

CONTRE : 0 // ABSTENTION : 6 // POUR : 49

Cette résolution est adoptée.

// **Quatrième résolution : règlement intérieur**

Le règlement intérieur est présenté à l'assemblée par Mathilde DIEN, co-présidente. Celui-ci vient compléter les statuts de la FéRue et agit en tant que guide de fonctionnement.

Plusieurs propositions sont faites par l'assemblée : de manière générale, assouplir certaines parties du règlement intérieur (notamment la possibilité de faire partie du CA sans être membre du Bureau, mentionner la (co)présidence – non obligatoire, être moins spécifique sur les postes salarié·es – les fiches de poste sont en annexe du Règlement intérieur) ; supprimer la mention des collègues.

L'assemblée se prononce sur l'instauration du règlement intérieur sous réserve que les propositions de modifications ci-dessus soient appliquées. Il sera appliqué dès l'A.G.E par le Conseil d'administration élu et sera présenté de nouveau aux adhérent·es lors de l'Assemblée générale de 2023.

CONTRE : 4 // ABSTENTION : 12 // POUR : 39

Cette résolution est adoptée.

// **Cinquième résolution : élection du conseil d'administration**

Sept adhérent·es sont candidat·es à l'élection du Conseil d'administration de la FéRue, au sein duquel 20 sièges sont à pourvoir. Les candidat·es se présentent à l'assemblée, qui vote à bulletin secret pour chaque personne de manière individuelle.

Les candidat·es sont tous·tes élu·es à la majorité des suffrages exprimés.

Liste des membres élu·es au Conseil d'Administration :

- **Lucile ANDRÉ** – comédienne, metteuse en scène ;
- **Fanny DECOUST** – pour la Compagnie ADADA ;
- **Mathilde DIEN** – pour la Compagnie L'Usine à Trompettes ;
- **Mathieu DOCHTERMANN** - journaliste ;
- **Alain FRANÇOIS** – pour le festival Les Nocturbaines ;
- **Brendan LE DELLIU** – danseur, chorégraphe ;
- **Bénédicte MONNAUX** - comédienne.

Le Conseil d'administration se réunira au mois de mai afin d'élire le bureau.
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance
est levée à 19h12.

Le Conseil d'administration de la FéRue

Lu et approuvé le
16/05/2022
Lucile ANDRÉ



Lu et approuvé
le 16/05/2022
**Fanny
DECOUST**



Lu et approuvé le
16/05/2022
Mathilde DIEN



Lu et approuvé le
16/05/2022
**Mathieu
DOCHTERMANN**



Lu et approuvé le
16/05/2022
Alain FRANÇOIS



Lu et approuvé le
16/05/2022
Brendan LE DELLIU



Lu et approuvé le
16/05/2022
Bénédicte MONNAUX

